



Ville de Bernay
Délibération : 15
Conseil du 04 septembre 2020

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2020 -

Délibération N° 55-2020

Rapporteur : Madame Céline MENANT

L'an deux mille vingt, le quatre septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Louis CHOAIN, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Claudine HEUDE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Céline MENANT, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Laurence BEATRIX, Dominique BÉTOURNÉ, Chantal HERVIEU, Ulrich SCHLUMBERGER, Valérie BRANLOT, Sébastien LERAT, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Nathalie PERRET.

Pouvoirs : Camille DAEL à Céline MENANT, Sabrina BECHET à Mickaël PEREIRA, Thierry JOSSÉ à Marie-Lyne VAGNER, Julien LEFEVRE à Gérard LEMERCIER, Sandrine BOZEC à Ulrich SCHLUMBERGER, Antonin PLANCHETTE à Nathalie PERRET.

Absents : Camille DAEL, Sabrina BECHET, Thierry JOSSÉ, Julien LEFEVRE, Sandrine BOZEC, Antonin PLANCHETTE.

Date de la convocation : 28 août 2020

Mickaël PEREIRA est nommé secrétaire de séance.

Objet :

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE BERNAY AU TITRE DE L'ANNEE 2020

EXPOSÉ DES MOTIFS :

La Ville de Bernay a signé une convention partenariale en 2018 avec la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC), pour une durée de trois ans.

Comme convenu dans cette contractualisation, la subvention annuelle octroyée de 26.000€ est révisable chaque année en fonction du bilan transmis par l'association et les actions menées sur la commune.

Pour rappel, la Ville de Bernay met à disposition de l'association :

- Deux bureaux permanents au sein de l'Espace Marie-Louise HEMET ;
- Un local de 4 pièces (1 rue Léon Puel) ;
- La salle Jules Ferry pour l'ensemble des activités de l'association.

La Ville de Bernay prend en charge les charges de fonctionnement de ces locaux.

L'ensemble de ces mises à disposition s'élève pour 2019 à 12 916,39€. A cela s'ajoute la subvention de 26 000€, soit une aide globale de 38 916,39€.

Après échange entre la Ville et la MJC, il avait été entendu, conformément à l'article 3, la mise en œuvre pour l'année 2020, des actions suivantes :

- Accompagnement de l'accueil de loisirs dans la mise en œuvre d'un projet autour de la biodiversité (plan de formation en direction des animateurs, interventions auprès des enfants sur l'éducation à l'environnement et le jardin) ;
- Mise en place d'un plan de sensibilisation des résidents de la résidence autonomie Lyliane Carpentier au tri des déchets ;
- Accompagnement des services municipaux aux éco gestes ;
- Poursuite des actions sur « Un été à Bernay » ;
- Accompagnement des musiques actuelles sur le territoire.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'octroi d'une subvention de 26 000€ à la Maison des Jeunes et de la Culture au titre de l'année 2020 conformément à la convention d'objectifs triennale.

DÉLIBÉRATION :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la convention d'objectifs triennale signée entre la Ville de Bernay et la Maison des Jeunes et de la Culture en date du 2 juillet 2018 ;

CONSIDÉRANT que la crise sanitaire liée au Covid 2019 n'a pas permis de mener à bien l'ensemble des actions prévues en 2020, sans que cela soit du fait des parties, et que la MJC doit malgré tout supporter des dépenses liées à son engagement au titre de la convention d'objectifs ;

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITÉ :

(Monsieur Pascal DIDTSCH, faisant partie du conseil d'administration de la MJC, n'a pas pris part au vote)

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 26 000€ à la Maison des Jeunes et de la Culture de Bernay au titre de l'année 2020.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 09/09/2020,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

